



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan u tipatshimunuau

Nehlueun tshishik^u Nishuau-atushkan 31 uinishk^u-pishim^u 2020 Uashassihtsh

Journée des langues autochtones Mardi 31 mars 2020

Pavillon des arts et des traditions, site Uashassihtsh

Apu tshishikashunantuash

Activités gratuites pour tous

13 h	Takushinanun Atamishkuakanuatuash ilnuatsh ka takushinita	Accueil Mot de bienvenue
13 h 15	Kanehlu-tshishkutamuakanita auassatsh Katshishkutamatsheutshuapihtsh Amishk petsh uapataliueuatsh kamahtau-pukutatau	Présentation d'une courte pièce de théâtre – École Amishk
	Uapataliuanun ka mamshtepalitsh – Katshishkutamatsheutshuapihtsh Amishk	Présentation d'une vidéo – École Amishk
13 h 30	Tshika pehtakushuatsh ka tauapekahitshetau – Kassinu Mamu	Présentation d'un répertoire musical – École Kassinu Mamu
	Tapuatakanu atalukan – Kassinu Mamu	Lecture d'une légende – École Kassinu Mamu
14 h	Shauit uauitam nehlueunilu	Conférence sur le nehlueun avec Shauit
15 h	Aluepunanun	Pause
15 h 15	Uluipalitakanu Tshishtekahikan 2020-2021	Lancement du nouveau calendrier Tshishtekahikan 2020-2021
15 h 30	Tshukukuhminuatuash petsh nikamuatuash	Chant avec nos kukum
16 h	Katshishkutumuakanitau nehlueunilu petsh	Présentation par les élèves des ateliers de conversation en nehlueun
16 h 30	Atamishkuakanuatuash nitshe katata	Tirage de prix de présence
17 h	Utakkissiu-mitshishunananun – Nuhtshimihtsh mitshim – Tshuelutishiunu kie tshitilnu-aitunu	Souper de mets traditionnels – Patrimoine et culture
18 h	Auen petsh aimu tshish metuanuatuash	Mot de la fin

**Tanite tutakanitsh : Mitshuapihtsh –
Uashassihtsh**

**Endroit : Pavillon des arts et des traditions –
site Uashassihtsh**

13 h à 17 h Uapahtaliuanun mashinaikana ilnu-aituna
kie nehlueun – Tshuelutishiunu kie tshitilnu-
aitunu

Kiosque de présentation d'outils culturels et linguistiques –
Patrimoine et culture

E taeik tshipa tshikaniunau tshekuan

Prix de présence



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan u tipatshimunuau

Un code foncier pour mieux gérer nos terres sur ilnussi de Mashteuiatsh

Pour notre Première Nation, il est important de reprendre le contrôle afin de protéger nos terres et l'environnement ainsi que de préserver nos ressources. Pour cela, un projet de code foncier a été élaboré et il nous permettra de combler les nombreuses lacunes de la Loi sur les Indiens quant à la gestion des terres sur ilnussi de Mashteuiatsh.

Plusieurs autres Premières Nations du Canada gèrent leurs terres et leurs ressources en vertu de leur propre code foncier. En reprenant le contrôle du processus décisionnel, la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh souhaite créer sa propre histoire de réussite en mettant en place son propre code foncier. Le projet de code foncier est maintenant une réalité, chez nous, et un référendum auprès de la population fera en sorte qu'il puisse entrer en vigueur.

Au Canada, 91 Premières Nations ont adopté leur code foncier en vertu de l'Accord-cadre sur la gestion des terres des Premières Nations. Démarche élaborée conjointement par les Premières Nations et le fédéral, 165 Premières Nations sont signataires de l'Accord-cadre et 57 autres sur la liste d'attente. Cela démontre que le tiers de toutes les Premières Nations du Canada ont repris ou désire reprendre le contrôle de leurs terres par un code foncier qui leur est propre.

L'adoption de notre propre code foncier permettra à la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh de rédiger des lois et des règlements qui répondent aux besoins de notre communauté tout en préservant notre culture, nos traditions et nos façons de faire, et ce, sans ingérence du Canada. La protection de nos terres pour les générations futures est l'élément essentiel de notre code foncier. Nos terres ne pourront plus jamais diminuer en superficie, elles ne pourront qu'augmenter par échange ou ajout de terres. Les terres de réserve sous un code foncier sont les terres les plus protégées de tout le Canada.

Le code foncier permettra de surmonter les impasses de la Loi sur les Indiens en ce qui a trait à l'accès au financement. Même si les terres de la Première Nation demeurent des terres de réserve et que les règles d'insaisissabilité restent en vigueur, nous pourrons élaborer nos propres processus afin que les baux et les certificats de possession puissent être pris en garantie par les institutions financières.

Nous avons perdu de nombreuses occasions d'affaires au fil des ans et notre code foncier permettra à notre Première Nation de prendre des décisions qui répondent aux besoins des occasions d'affaires. Le code foncier représente une chance de rivaliser et de devenir compétitif. Nous voulons que nos membres aient la possibilité d'entreprendre des projets d'affaires et de travailler dans la Première Nation. Afin de développer ses outils de gouvernance foncière, la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh doit outrepasser les limites imposées par la Loi sur les Indiens tout en maintenant la protection des terres de réserve.

Désormais, le pouvoir et le contrôle ne seront plus dans les mains du Canada, mais plutôt dans les mains des membres de la Première Nation. Le code foncier doit être approuvé par les membres et sa mise en œuvre est un exercice communautaire. Suite à son entrée en vigueur, toute autre décision importante concernant la gestion des terres, de l'environnement et des ressources devront faire l'objet de consultations et parfois même d'approbations par les membres.

D'autres Premières Nations dotées de leur code foncier ont créé des retombées pour les membres sur et hors réserve et des possibilités d'emploi avec des partenaires de l'industrie. La Loi sur les Indiens est désuète, les différents ministères sont des obstacles et l'ingérence du gouvernement fédéral est un problème. La Première Nation des Pekuakamiulnuatsh ne sera plus tirée vers l'arrière lorsque nous tentons d'avancer. Nous sommes désormais les moteurs du changement.

Un référendum aura donc lieu bientôt et les Pekuakamiulnuatsh seront invités à se prononcer. Surveillez l'information relative au projet de code foncier et au référendum et assurez-vous que vos coordonnées sont à jour et que votre nom apparaît sur la liste des électeurs disponible à l'édifice principal de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, 1671, rue Ouiatchouan, à Mashteuiatsh. Comme il sera possible de voter par voie électronique, nous vous invitons également à mettre à jour votre adresse de courriel auprès de notre service à la clientèle.

Note importante : Le processus en lien avec le code foncier est indépendant de celui de la démarche constitutionnelle des Pekuakamiulnuatsh.

Sanctions en éthique et en déontologie pour le conseiller Stéphane Germain

Suivant le dépôt d'une plainte en éthique et en déontologie contre le conseiller Stéphane Germain relativement à des absences fréquentes et non motivées, une décision a été rendue le 8 janvier 2020 par Kaitutamatshesht, conseiller juridique indépendant désigné par Katakuhimatsheta (Conseil des élus). Kaitutamatshesht confirme des manquements commis aux articles 2.1, 2.3, 2.4 et 2.5 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des élus et à l'égard de l'article 3.2.2 du Règlement sur la rémunération des élus.

Dans sa décision sur sanctions transmise le 2 mars 2020, Kaitutamatshesht, qui assume désormais un rôle décisionnel dans le traitement des plaintes, a imposé des sanctions au conseiller Stéphane Germain. Toute décision de Kaitutamatshesht est finale et sans appel.

En lien avec cette décision, le conseiller Stéphane Germain fait l'objet actuellement d'une suspension non rémunérée de 30 jours qui a débuté le 2 mars 2020.

Le rapport de Kaitutamatshesht est disponible sur demande au bureau du greffe de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan au 418 275-5386, poste 1226.